

Présidentielle & législatives 2012 : alerte sur les « principes non négociables »



Article rédigé par *Jean-Pierre Cattenoz*, le 06 avril 2012

A l'occasion des fêtes de Pâques et à quelques semaines du premier tour des élections présidentielles, Mgr Cattenoz, archevêque d'Avignon, nous alerte sur les enjeux de civilisation des élections à venir. Un texte à méditer.

En cette période de crise, et à la veille des élections présidentielle et législatives, je me réjouis des germes d'espérance présents dans les nombreuses propositions énoncées par les programmes des divers candidats. Mais, en même temps, je suis consterné par des déclarations qui portent en elles les germes d'une culture de mort pour notre société.

Certes, comme archevêque d'Avignon, je n'ai pas à prendre position pour l'un ou l'autre des candidats. De même, en intervenant, je n'entends nullement porter atteinte à la liberté politique des catholiques du Vaucluse. Je voudrais seulement les alerter, et alerter tous les hommes de bonne volonté, sur plusieurs points de la campagne électorale qui portent sur des « principes non négociables » pour l'avenir de notre société (Cf. Benoit XVI, discours aux participants au Congrès du Parti populaire européen, 30 mars 2006).

Nous vivons une crise économique grave et nous ne pouvons pas ne pas entendre le cri de tous ceux qui en sont les victimes : les chômeurs, les habitants des banlieues, les retraités et tous ceux dont le pouvoir d'achat stagne ou recule. Personne n'est capable de prédire ce que nous vivrons à l'échéance d'un an ou même de quelques mois : connaissons-nous la situation dramatique de la Grèce ou verrons-nous s'éloigner le spectre d'un nouveau crack boursier avec l'effondrement d'un système économique devenu fou ?

En même temps, comment fermer les yeux sur l'égoïsme qui est le nôtre dans nos pays du nord ? Nous vivons au-dessus de nos moyens et refusons de voir que cet égoïsme entraîne la dégradation de la situation des populations du sud. Une famine endémique continue à régner sur toute une partie du continent africain. L'augmentation du prix de la farine de blé et du riz a entraîné de nombreuses révoltes dans les capitales du tiers monde ces dernières années et la misère continue de faire son œuvre de mort dans de nombreux pays en nous laissant trop souvent indifférents.

Certes, notre monde traverse une crise économique grave dont nul n'entrevoit la fin, mais nous traversons une autre crise, plus grave encore : nous voyons triompher un relativisme absolu qui mine notre société de l'intérieur. Chacun peut penser ce qu'il veut, vivre ce qu'il veut, du moment que cela lui semble bon : il est libre de ses choix, il est LIBRE ! La tolérance est devenue le leitmotiv des lobbys qui sont les maîtres de notre société. Mais – pour reprendre le titre d'une pièce de Jan Fabre jouée au festival d'Avignon – « l'orgie de la tolérance » dans l'ordre de l'argent, de la consommation, du sexe et de la violence, aboutit à la décomposition de notre « vivre ensemble ».

Il y a des « principes non négociables » sans lesquels toute société court à sa ruine et l'histoire montre combien les fins de civilisations se répètent avec leurs lots de dépravations, de barbarie et de décomposition de l'homme dans sa dignité d'homme.

Le premier de ces « principes non négociables » est celui du respect de toute vie humaine, et spécialement celle des plus fragiles d'entre nous. « L'homme est homme de l'utérus au sépulcre », selon les termes de Léon Bloy, et il ne nous appartient pas de porter atteinte à une vie humaine commencée ou à une vie humaine qui touche à son terme ici-bas.

N'ayons pas peur de rappeler la vision prophétique du pape Jean-Paul II s'appuyant sur les affirmations du Concile Vatican II. Parmi tous les crimes que l'homme peut accomplir contre la vie, l'avortement provoqué présente des caractéristiques qui le rendent particulièrement grave et condamnable. Le Concile Vatican II le définit comme « un crime abominable en même temps que l'infanticide » (Gaudium et spes, n°51).

Aujourd'hui, la perception de sa gravité s'est progressivement obscurcie. L'acceptation de l'avortement dans les mentalités, dans les mœurs et dans la loi elle-même est un signe éloquent d'une crise très dangereuse du sens de la vie. L'homme est devenu incapable de distinguer entre le bien et le mal, même lorsque le droit fondamental à la vie est en jeu. Nous devons avoir le courage de regarder la vérité en face et appeler les choses par leur nom. « Malheur à ceux qui appellent le mal bien et le bien mal, qui font des ténèbres la lumière et de la lumière les ténèbres ! » (Is 5, 20). La réalité demeure incontournable : « l'avortement provoqué est le meurtre délibéré et direct, quelque soit la façon dont il est effectué, d'un être humain dans la phase initiale de son existence, située entre la conception et la naissance » (Jean-Paul II, L'Évangile de la vie, n°58).

Au moment de la mise en place d'une législation en faveur de l'avortement, nous avons assisté au développement d'une terminologie ambiguë qui tendait à en cacher la véritable nature et à en atténuer la gravité dans l'opinion publique. L'avortement est ainsi devenu une interruption volontaire de grossesse. Aujourd'hui, certaines déclarations des candidats opèrent la même dérive linguistique à propos de l'euthanasie, on emploie pudiquement l'expression « assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité », peut-être pour en cacher la véritable nature, et afin d'en faire un droit à inscrire dans la loi. Mais la vérité est là dans toute sa brutalité : les familles, aidées par le corps médical, pourront mettre un terme à la vie d'un de leurs proches âgés, vie devenue intolérable et insupportable pour eux. Les vieillards eux-mêmes pourront demander à se suicider dans la dignité. Nous touchons alors à une barbarie semblable à celles des régimes les plus odieux du siècle dernier. Le droit à l'euthanasie n'est en fait qu'une conséquence ultime, dans le temps, du droit à l'avortement. Ce prétendu droit ouvrirait également la porte au droit à faire mourir dans la dignité les enfants nés qui ne mériteraient pas de vivre aux yeux d'une société, dont les critères fondamentaux seraient l'eugénisme et les facteurs économiques. Bref, le droit à la vie est un principe non négociable, et porter atteinte à ce droit est le signe d'une civilisation en décomposition.

Nous avons en France une législation très précise concernant les soins palliatifs et le droit à refuser l'acharnement thérapeutique. Nous devons continuer à développer les équipes de soins palliatifs, sachant qu'aux dires mêmes des médecins, les demandes des patients d'en finir avec la vie deviennent extrêmement rares dans un environnement où les besoins physiques, psychologiques et spirituels sont pris en compte. De plus, demander à des médecins de participer activement à la mise à mort de patients provoquerait une remise en cause radicale de la finalité même de la médecine. Les soins palliatifs permettent à l'équipe soignante et au patient de marcher ensemble jusqu'à l'ultime exercice d'une liberté vitale et responsable, tandis que l'euthanasie laisse le malade seul avec l'illusion d'être libre de choisir la mort. Comment peut-on parler de compassion à propos de l'euthanasie, alors même que la compassion s'exprime pleinement au sein des équipes de soins palliatifs, qui ont pour mission d'aider les patients à vivre le mieux possible jusqu'à la mort ? Ces soins sont donnés quand la mort est inéluctable et dans le but de la rendre le moins pénible possible. Ils s'arrêtent avec la mort du patient. Les arrêter en provoquant la mort sciemment revient à nier les soins palliatifs. Comment parler de compassion en vue de soulager « non la famille mais la personne », alors que la même déclaration affirme que la famille et les médecins seraient consultés ? Comment être sûr qu'à aucun moment le désir de soulagement de la famille ou des médecins ne prendra le pas sur le bien du patient et sur le désir de vivre qui habite le cœur de tout homme ?

La manipulation des embryons et leur utilisation à des fins de recherche, proposées par certains candidats dans leur programme, fait également peser une lourde menace sur notre société. L'embryon est un être vivant qui possède un patrimoine génétique humain. Il est une personne humaine qu'il faut protéger car elle est membre à part entière de l'espèce humaine et mérite notre respect, à plus forte raison si l'embryon est malade.

Les progrès de la science et de la technique peuvent se transformer en menace si l'homme perd le sens de ses limites. S'agissant de la recherche sur les cellules souches, il est aujourd'hui reconnu que les cellules du cordon ombilical possèdent les mêmes caractéristiques que celles de l'embryon. Elles peuvent être utilisées pour la recherche sans porter atteinte à l'embryon qui, lui, est et demeure une personne humaine en devenir. La chosification de l'embryon nous conduira tôt ou tard à l'eugénisme.

En effet, le dépistage prénatal a changé de nature, il n'est plus destiné à traiter mais bien souvent à supprimer. Un tel dépistage renvoie à une perspective terrifiante, celle de l'éradication. Ainsi, certaines recherches biotechnologiques toujours plus pointues visent à instaurer des méthodes d'eugénisme toujours plus subtiles, dans leur recherche de l'enfant parfait, fruit d'une sélection totalement contrôlée par des diagnostics cherchant à en assurer la sélection. Par leur maladie, leur handicap, ou plus simplement par leur présence même, ceux qui auraient le plus besoin d'amour, d'accueil, de soins, sont jugés inutiles et considérés comme un poids insupportable dont il faut se débarrasser. Nous voyons ainsi se déchaîner une véritable conspiration contre la vie.

Le second de ces « principes non négociables » touche à l'éducation et particulièrement à l'éducation sexuelle et affective des jeunes, et à la responsabilité première des parents en cette matière. Or, parmi les déclarations des candidats, figure le projet de mise en place, dès le lendemain de l'élection présidentielle, d'un « forfait mineur contraception » garantissant l'anonymat et la qualité de la prise en charge pour une sécurité parfaite. Ce forfait repose sur un constat contestable : « Nous avons des jeunes filles mineures qui ne peuvent accéder à la contraception pour des raisons qui tiennent à la géographie, à des situations familiales, à des préventions psychologiques ». Il devrait être accompagné, au niveau des collèges et lycées, de séances d'éducation sexuelle, d'information des jeunes par rapport à ce qu'est la vie sexuelle et surtout la contraception. Enfin arrive la justification morale : « Nous devons faire en sorte que la liberté soit donnée avec la responsabilité : nous mettrons tous les moyens dans les établissements scolaires pour permettre aux jeunes d'avoir la sexualité qu'ils désirent sans les conséquences qu'ils ne désirent pas ».

Cet engagement, que bien d'autres candidats défendent plus ou moins dans les mêmes termes, est irrecevable pour trois raisons essentielles : tout d'abord la liberté d'un jeune est en devenir, il convient d'abord d'éduquer la liberté ; de plus, les parents ont leur mot à dire concernant l'éducation de leur enfant et il n'appartient pas à un candidat de décider à leur place de ce qui convient le mieux à leur enfant ; enfin, la sexualité ne saurait être séparée de la personne dont elle est une des composantes.

La pulsion sexuelle est une réalité bonne en soi mais inséparable de la personne dont elle est une des dimensions vitales. L'éducation vise, non pas à isoler une des dimensions de la personne comme une fin en soi, mais au contraire à intégrer l'ensemble des richesses de la personne pour lui permettre de découvrir et de déployer l'ensemble de ses virtualités. Ainsi, la sexualité doit-elle progressivement trouver sa dimension adulte, et pour cela une authentique éducation est-elle indispensable. L'homme n'est pas une bête qui pourrait assouvir ses passions sans les conséquences qu'il ne désirerait pas. Il est une personne humaine dont la sexualité est une dimension de son être personnel, elle lui permettra de découvrir sa vocation à s'unir à une personne de l'autre sexe et à vivre une unité dans la dualité. Chacun apporte à l'autre sa richesse propre et s'enrichit de celle de l'autre. Une complémentarité des sexes est inscrite dans le cœur de l'homme, comme une richesse qui lui ouvre le chemin d'une vie de couple et de famille.

Pousser les jeunes à vivre une sexualité débridée risque tout au contraire de les empêcher de découvrir et de mettre en place toute la richesse de leur être personnel, mais aussi de les empêcher d'apprendre que l'autre ne se limite pas à sa sexualité, mais est une personne dont je dois découvrir toute sa beauté et sa grandeur.

Par ailleurs, l'État n'a pas à se substituer à la responsabilité des parents en matière d'éducation sexuelle et affective. Il n'a pas à décider à la place des parents de ce qui est bien ou mal pour leurs enfants. L'école n'a pas pour mission de remplacer les parents dans leur rôle d'éducateur. Les parents chrétiens sont en droit, et ils ont même le devoir, de récuser de telles propositions. Elles risqueraient de conduire leurs enfants à ne plus percevoir l'importance en ce domaine d'une éducation qui prenne en compte l'ensemble des dimensions de la personne humaine dans son être sexué.

Enfin, il y a là un contresens sur la nature même de la liberté. Celle-ci ne consiste pas à se laisser aller à toutes les pulsions ou à tous les désirs qui peuvent m'habiter en pensant : « Je suis libre de faire ce que je veux ! » Au contraire la liberté authentique consiste à apprendre à maîtriser toutes ses pulsions et ses désirs pour prendre en main sa vie, en fonction du but que je me donne, après avoir mis en place toutes les richesses de ma personne. Les orientations proposées, et que prétend imposer ce candidat s'il était élu, ou d'autres, s'inscrivent en réalité dans le relativisme ambiant qui prétend devoir respecter la simple liberté de choix, en formulant des lois qui font fi des bases naturelles de l'anthropologie et de la richesse de la personne humaine. Comme si toutes les conceptions de la vie avaient une égale valeur. En s'appuyant de

façon trompeuse sur la valeur de la tolérance, le candidat en question se montre indulgent envers certaines orientations culturelles ou morales et impose à une partie non négligeable des citoyens – et notamment aux catholiques – de renoncer à la conception de la personne et du bien commun qu'ils pensent humainement vraie et juste. L'histoire du siècle dernier suffit à démontrer que les citoyens qui ont eu raison sont ceux qui ont jugé fautive la thèse relativiste selon laquelle il n'existe aucune norme morale supérieure enracinée dans la nature de l'homme.

La liberté politique n'est pas fondée et ne saurait l'être sur les bases d'un relativisme absolu selon lequel toutes les conceptions du bien de l'homme se valent, mais sur le fait que les activités politiques visent à la réalisation concrète du vrai bien humain et social dans un contexte historique et culturel déterminé.

Un troisième « principe non négociable » touche à la réalité humaine du couple et de la famille. Mais avant de l'aborder, je voudrais rappeler que je ne porte aucun jugement sur les personnes, car Dieu seul connaît le cœur de l'homme. Je veux seulement réfléchir sur le vrai bien de l'homme et de la société concernant la famille et le mariage.

Au nom de l'Évangile, je veux défendre la vie, l'évangile de la vie. Or je constate combien, en fragilisant la famille, les déclarations de plusieurs candidats portent atteinte au patrimoine de l'humanité. La famille est le sanctuaire de la vie, une réalité décisive et irremplaçable pour le bien commun des peuples. Elle est la cellule vitale et le pilier de toute vie en société. L'avenir de l'humanité passe par la famille. Elle est le centre névralgique de toute société, une école d'humanisation de l'homme où il peut grandir et devenir pleinement homme. La famille est le lieu privilégié et irremplaçable où l'homme apprend à recevoir et à donner l'amour qui seul donne sens à la vie. Elle est le lieu naturel de la conception, de la naissance, de la croissance et de l'éducation des enfants. Elle est le milieu naturel où l'homme peut naître dans la dignité, grandir et se développer de manière intégrale.

L'institution du mariage, fondement de la famille échappe à la fantaisie de l'homme ; le mariage plonge ses racines dans la réalité la plus profonde de l'homme et de la femme, il est l'union de l'homme et de la femme. Impossible de contester cette norme sans que la société n'en soit dramatiquement blessée dans son fondement. L'oublier signifierait fragiliser la famille, pénaliser les enfants et précariser l'avenir de la société.

Or, bien des programmes électoraux, loin de protéger et de promouvoir la famille fondée sur le mariage monogame entre l'homme et la femme, ouvrent la porte au mariage entre personnes du même sexe et à l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. Aucune autre forme de vie commune que l'union d'un homme et d'une femme ne peut lui être juridiquement assimilable ni ne peut recevoir, en tant que telle, une reconnaissance légale. Toute tentative de relativiser la famille fondée sur le mariage d'un homme et d'une femme est dangereuse pour notre société. De même, les tentatives de relativiser le mariage, en lui donnant le même statut que d'autres formes d'unions radicalement différentes, sont tout aussi dangereuses. Tout cela offense la famille et contribue à la déstabiliser en voilant sa spécificité et son rôle social unique.

Aucune idéologie ne saurait effacer de nos esprits cette certitude : le mariage n'existe qu'entre deux personnes de sexe différent qui, par le moyen du don d'eux-mêmes réciproque et exclusif, tendent à la communion. Le mariage n'est pas une union quelconque entre personnes humaines.

Il faut distinguer l'homosexualité comme fait privé et l'homosexualité comme relation sociale prévue et approuvée par la loi. La légalisation du mariage homosexuel finira par entraîner un changement de l'organisation sociale toute entière qui deviendra contraire au bien commun. Les lois civiles sont des principes structurants de l'homme au sein de la société pour le bien et pour le mal. Elles jouent un grand rôle dans la formation des mentalités et des habitudes.

Le nombre de séparations et de divorces s'accroît, rompant l'unité familiale et créant de nombreux problèmes aux enfants, victimes innocentes de ces situations. La fragilité des foyers monoparentaux devient très inquiétante. La stabilité de la famille est aujourd'hui menacée ; pour la sauvegarder, il ne faut pas avoir peur d'aller à contre-courant de la culture ambiante. Les diverses formes de dissolution du mariage, comme les unions libres ou les mariages à l'essai jusqu'au pseudo-mariage entre personnes de même sexe, sont l'expression d'une liberté anarchique qui se fait passer à tort pour une libéralisation de l'homme. Au contraire, reconnaître et soutenir l'institution du mariage est un des services les plus importants à apporter

aujourd'hui au bien commun et au véritable développement des hommes et des sociétés, de même que la plus grande garantie pour assurer la dignité, l'égalité et la véritable liberté de la personne humaine.

Malheureusement, bien des projets contenus dans les programmes électoraux sur le mariage, le divorce, l'adoption, tiennent certes compte des désirs des adultes, mais oublient l'intérêt des enfants. Le droit à l'enfant semble prendre le pas sur le droit de l'enfant.

Comme le montre unanimement l'expérience, l'absence d'une maman ou d'un papa au sein d'une famille entraîne bien des obstacles dans la croissance des enfants. Comment des enfants, insérés dans des unions homosexuelles où manquent la bipolarité sexuelle et l'expérience de la paternité et de la maternité, pourront-ils grandir et mûrir humainement sans porter les séquelles de cette absence ? Comment assurer l'équilibre de la structure psychologique sexuelle de l'enfant dans un couple où il n'y a qu'un sexe ?

La crise des banlieues a mis en lumière que la majorité des jeunes en difficultés sont issus de familles humainement et socialement fragilisées. L'affaiblissement de la cellule familiale est une des causes majeures des difficultés des jeunes. La crise de la famille est une cause directe du mal être des jeunes.

Les enfants et les jeunes ont des aptitudes formidables, mais ils ont besoin pour les épanouir de grandir dans un foyer où les parents pourront apporter leur complémentarité indispensable à toute croissance des enfants. Ainsi, entourés d'attention, de confiance, d'amour et de fermeté de la part de leurs parents, les enfants pourront découvrir les valeurs de la vie, de l'amour, du mariage et de la famille.

Nous devons proposer aux jeunes un chemin de vie qui débouche sur un authentique épanouissement humain.

Enfin, un dernier « principe non négociable » : la crise que nous traversons n'est pas d'abord économique, mais elle touche le cœur même de l'homme et de la société. L'économie est au service de l'homme et non l'inverse. Le droit au travail, le droit à sa juste rémunération, l'accès aux soins, l'accès à la culture relèvent de la justice, mais ils ne trouveront leur juste place dans la société sans une prise de conscience des conséquences de l'individualisme et de l'égoïsme dans le cœur de l'homme. Les racines de notre société sont chrétiennes : toute vie en société est impossible si elle n'est pas fondée sur l'amour. Aujourd'hui encore, cette dimension essentielle de la vie de l'homme demeure indispensable pour construire notre monde.

Depuis trente ans, le droit consacre l'individualisme des droits. Le droit qui dicte et façonne les normes sociales, privilégie l'individu et la vie privée, il voudrait que les choix affectifs de chacun n'aient aucune conséquence sur les enfants et sur la vie civique, économique et sociale. Dans notre culture, la liberté de l'individu est exacerbée, comme si l'individu, sujet autonome, se suffisait à lui-même.

Beaucoup voudraient organiser la vie sociale seulement à partir des désirs subjectifs et changeants des personnes, sans référence à une vérité objective, en particulier la dignité de tout être humain au service de laquelle les responsables de notre société doivent se mettre. Ainsi naissent et prospèrent au gré des gouvernements, des politiques à caractère social destinées à pallier les effets de cet individualisme qui gangrène la société. Cette conception individualiste de la société soumet notre pays aux dérives d'une opinion aux repères brouillés et aux groupes de pression qui pèsent de tout leur poids en cette période électorale.

Au nom de l'Évangile, je veux défendre la vie, l'évangile de la vie. Je ne peux fermer les yeux devant tant d'hommes et de femmes aujourd'hui en France qui se sentent blessés, exclus, mis sur le bord de la route pour de multiples raisons personnelles, économiques, sociales, politiques ou même religieuses.

Certes, il appartient aux politiques de gouverner, mais je ne peux m'empêcher de rappeler que l'économie se doit d'être au service de l'homme et du bien commun dans le respect de la justice sociale et de la solidarité humaine. La mondialisation des échanges commerciaux et la globalisation de l'économie semblent fonder une conception intégralement libérale de l'économie et de ses mécanismes. L'économie prime sur tout, l'individualisme et le libéralisme à tout crin dominant au détriment du respect de l'homme et de la solidarité.

Il y a dans notre pays une pauvreté de plus en plus grande : elle ne fait pas forcément beaucoup de bruit car

les pauvres sont bien souvent sans voix - y compris électorale -. Il y a bien sûr ceux qui se voient, les SDF, ceux qui fréquentent le Secours Catholique ou les autres institutions d'aide, voire ceux qui manifestent... Mais il y a toute une pauvreté cachée et muette : les femmes seules avec des enfants, les personnes âgées oubliées de tous, les gens sans logement qui dorment dans leur voiture, mais aussi les étudiants sans argent, les immigrés clandestins, les victimes du surendettement provoqué par les offres d'achat sans limites de nos grandes surfaces, tous ceux qui ne comptent pas aux yeux de notre monde : tous ceux qui sont handicapés d'une manière ou d'une autre par rapport à notre société d'efficacité qui n'aime pas les icônes de l'échec. Voilà les pauvres selon l'Évangile, ceux qui sont les privilégiés du Seigneur parce que le Royaume des Cieux leur est grand ouvert. Quel poids ont-ils face à tous nos puissants en tous genres ?

Qui est prêt à opter pour un réel partage des richesses qui, on le sait, suffirait à remettre à flot une grande quantité de gens ? Qui est prêt à proposer à tous dans son programme une réelle baisse de notre niveau de vie personnel pour que le plus grand nombre puisse vivre décemment ? Voilà une vraie question.

Comment vivre une authentique fraternité humaine dans notre pays ? Comment respecter les plus pauvres ? Comment répondre au droit au logement ? Comment favoriser des logements qui n'accentuent pas la déstructuration de la cellule familiale ? Comment prendre en compte l'émigration comme un fait désormais structurel de notre société ? Comment accueillir de manière juste tout en étant généreux ? Comment lutter contre tous ceux qui exploitent les immigrés clandestins : les marchands de sommeil, les employeurs véreux ? Comment réfléchir à la question de l'emploi, du travail et de sa juste rémunération ? Comment prendre en compte les menaces écologiques ?

Autant de questions pour lesquelles nous attendons des réponses qui ne soient pas des promesses électorales trop souvent sans lendemain, mais des engagements clairement exprimés.

Où sont les priorités ? Sont-elles du côté de groupes de pression susceptibles d'apporter des voix le temps d'une élection, ou sont-elles vraiment au service de notre pays ?

À la veille de l'élection présidentielle et à la lumière de tout ce que j'entends, je ne peux qu'inviter les chrétiens et tous les hommes de bonne volonté à passer au crible de l'Évangile et de l'Évangile de la vie les propositions et les programmes avant de se déterminer dans leur choix.

Jean-Pierre Cattenoz est archevêque d'Avignon (<http://www.diocese-avignon.fr/spip/>)

Retrouvez tous nos articles sur les élections 2012 dans notre dossier :

Photo : © Wikimedia Commons / Mangouste35 / GNU Free Documentation License